

Nouveau dispositif de formation des enseignants : l'accompagnement selon PPCR !

Le ministère entend modifier en profondeur le système de formation des enseignants. Il est certain que la formation des enseignants est actuellement réduite à peau de chagrin mais s'agirait-il pour le ministre de rétablir enfin une véritable formation continue avec des stages sur temps de classe ? Loin de là...

Par un courrier du 5 mars 2020 aux recteurs et aux IA-DASEN, puis en publiant le « guide pour le Plan Français », le directeur général de l'enseignement scolaire donne les grandes lignes du bouleversement qui s'annonce... et qui n'est autre que la déclinaison de l'accompagnement inscrit dans PPCR.

Un dispositif visant à former les enseignants durant les vacances

Chaque enseignant bénéficierait tous les six ans de cinq jours de formation en français et de cinq jours de formation en mathématiques. Pour ces formations, les enseignants seraient regroupés en groupes de six à huit collègues, groupes appelés « constellations » (sic) et placés sous la direction d'un conseiller pédagogique.

Sur quel temps seraient pris ces cinq jours de formation ? Le ministère répond ainsi : « *Le problème du temps de remplacement disponible peut trouver de nouvelles solutions dans la récente possibilité de rémunération de la formation offerte par le décret n°2019-935 du 6 septembre 2019* », décret qui, rappelons-le, permet au ministre d'imposer des formations obligatoires aux enseignants durant les congés !

Et bien sûr, au-delà de ces cinq jours, des « temps informels d'échange » seraient bien sûr possibles...

Une remise en cause de la liberté pédagogique au travers d'un flicage permanent

Il s'agirait d'étudier, de préparer des séances au sein de chaque « constellation » puis d'aller observer les séances dans les classes de chacun des membres de la « constellation » puis de discuter des éléments observés...

Ainsi, alors qu'aujourd'hui seuls les inspecteurs de l'Education Nationale sont fondés à pénétrer dans les classes des personnels, celles-ci deviendraient désormais ouvertes comme des moulins et verraient défiler enseignants et conseillers pédagogiques...

Pour le SNUDI-FO, il est clair que ces « constellations » imposées sont la négation de la liberté pédagogique et visent à mettre les personnels sous un contrôle permanent en utilisant les pires méthodes issues du privé.

Des méthodes issues du privé et un accroissement de la charge de travail pour les personnels

Ainsi, au sein des « constellations », il s'agirait de « fédérer le groupe » tandis que les conseillers pédagogiques seraient chargés du « management d'équipe » en se présentant comme des « amis critiques » ou des « pairs experts »... N'en jetez plus !

Ces mêmes conseillers pédagogiques, chargés de prendre en charge six « constellations » chaque année, verraient d'ailleurs leur charge de travail sensiblement alourdie.

Pour le SNUDI-FO, le nouveau dispositif de formation, le Plan Français, ne sont ni plus ni moins qu'un système de flicage des enseignants visant à remettre en cause leur liberté pédagogique, à augmenter leur temps de travail et à favoriser leur auto-formation pendant les congés.

Une réforme imposée par PPCR et inscrite dans les futures lignes directrices de gestion « Promotions »

Dès la mise en place de PPCR, le SNUDI-FO avec la FNEC-FP FO avaient alerté les personnels sur les conséquences de l'accompagnement obligatoire des personnels qu'imposait ce protocole.

Ainsi, le décret du 5 mai 2017 modifiant les statuts prévoit que *« Tout professeur des écoles bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. (...) Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration. »*

Le projet de lignes directrices de gestion « promotions et valorisation des parcours professionnels » qui s'appliqueront dès la rentrée prochaine ne fait que confirmer cette orientation dans son paragraphe intitulé *« Un accompagnement continu des agents »* :

Ainsi, « pour exercer pleinement ces missions, les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...)

- faire évoluer leurs pratiques professionnelles en tenant compte notamment des évolutions scientifiques, techniques ou sociales pour toujours mieux répondre aux besoins des élèves ;

- et partager leurs expériences entre pairs. »

Il s'agit là de mettre en application l'accompagnement des personnels tout au long de leur carrière, accompagnement qui sera pris en compte dans le cadre de l'évaluation et des promotions.

A cette nouvelle contre-réforme ministérielle, le SNUDI-FO oppose ses revendications :

- **Abrogation de PPCR et des textes officiels en découlant**
- **Retrait du nouveau dispositif de formation continue des enseignants et du « Plan Français »**
- **Retrait du décret du 6 septembre 2019 pouvant contraindre les personnels à travailler pendant les vacances**
- **Respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant**
- **Rétablissement d'une véritable formation continue sur temps de classe**